



DATE DE PUBLICATION : 8 février 2018

Le directeur général des Services à l'économie et du Réseau

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à M. Erick LACOURRÈGE, le 30 janvier 2018 ;

Délégation permanente est donnée à Mme Jeannine ROGHE, directrice régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Jean-Luc MOYA, adjoint à la directrice régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités des succursales de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et des bureaux d'accueil et d'information qui leur sont rattachés ; Mme Jeannine ROGHE reçoit notamment délégation à l'effet de coter les groupes d'entreprises ayant leur siège social dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que les entreprises et dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la direction régionale à l'exception des groupes ou entreprises relevant du comité de cotation des grands risques.

Mme Jeannine ROGHE peut subdéléguer sa signature aux chefs de service de la succursale de Marseille et à leurs adjoints ainsi qu'aux directeurs départementaux placés sous son autorité, à leurs adjoints, avec possibilité pour ces directeurs départementaux de subdéléguer leur signature aux cadres placés sous leur autorité et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des agents du personnel titulaire des bureaux et du personnel titulaire de caisse, placés sous leur autorité et dans la limite des attributions de ces derniers.

La présente décision ne porte pas atteinte à la validité des subdélégations consenties par le prédécesseur de Mme Jeannine ROGHE dès lors qu'elles sont en vigueur à la date de la présente décision. Ces subdélégations restent en vigueur tant qu'elles ne sont pas remplacées ou rapportées.

Fait à Paris, le 7 février 2018

Erick LACOURRÈGE